Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260220-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/26/02/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (***arrivée à 21h49***), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le ……..……
A GOURIN, le……..……

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

20- CONVENTION DE FORMATION ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN, FRANCE TRAVAIL ET L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE (AFTRAL) RELATIVE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE DE CATEGORIE C POUR UN ADJOINT TECHNIQUE DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un plan de formation a été mis en œuvre en partenariat avec France Travail et l'AFTRAL dans le cadre de la prise de poste d'un nouvel agent communal affecté au service technique.

Ce plan comprend une formation au permis de conduire de catégorie C dont le coût total est de 2 569 €.

Il précise que France Travail prend en charge 80 % du montant de la formation selon le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260220-DE

Département du MORBIHAN

- Montant de l'aide attribuée par France Travail pour l'organisme de formation AFTRAL : 1960 € net
- Reste à charge pour l'employeur (Ville de Gourin) : 609 € net

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer les conventions correspondantes et le devis d'AFTRAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les conventions et le devis joints en annexe de la présente,

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer le devis de 2 569€ pour la formation au permis de conduire de catégorie C d'un adjoint technique du service technique, ainsi que la convention avec France Travail pour la prise en charge de cette formation, à hauteur de 1960 € net, et la convention avec l'AFTRAL pour le reste à charge de 609 € net.

A Gourin, le 26 février 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.